

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 22 mai 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.083**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 mai dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« Récemment j'ai lu un article de journal qui disait que les seules inspections qui sont faites par le MSSS dans les résidences pour aînés (RPA) le sont suite à une plainte.

Donc, qu'il n'y a pas d'inspections au hasard.

Et les inspecteurs annonceraient d'avance leurs visites.

Je ne crois pas que ce soit vrai alors j'aimerais savoir, en 2018:

1. Combien y a-t-il eu de plaintes concernant une RPA
2. Combien d'inspections en RPA le MSSS a-t-il effectué?
3. Les inspecteurs prennent-ils un rendez-vous ? » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé  
Martin Simard

p. j.